

**MÉMOIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP SUR LE PROJET
D'IMPLANTATION DU TERMINAL MÉTHANIER D'ÉNERGIE CACOUNA**

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et à
l'Agence canadienne d'évaluation environnementale lors de la séance
d'audition publique tenue à Cacouna le 13 juin 2006

Juin 2006

PRÉSENTATION DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Située au cœur du Bas Saint-Laurent, la ville de Rivière-du-Loup regroupe une population de 18 555 habitants. Bien que l'exploitation et la transformation des ressources naturelles et le secteur industriel soient les principales bases de l'activité économique, il n'en demeure pas moins que les secteurs commerciaux et des services ainsi que le tourisme occupent une part importante de notre économie.

Capitale culturelle du Canada en 2003, ville de l'année 2004 au Québec, Rivière-du-Loup s'intéresse depuis longtemps au développement durable en vue de préserver la précieuse qualité de vie qui fait de la ville un centre si attractif. Plus récemment, le présent conseil municipal a bien saisi tous les enjeux liés à la préservation de cette qualité de vie comme moteur de développement. Les élus ont donc convenu de faire du développement durable le fer de lance de leur croissance économique.

Les actions et mesures mises de l'avant par le conseil municipal confirment qu'il est possible de conjuguer développement économique et développement durable. La ville a développé une approche axée sur l'écoute des besoins de ses citoyens, sur la recherche de solutions, la préservation de la qualité de vie et sur la mise en place d'initiatives novatrices qui sont porteuses pour son développement. Mentionnons entre autres la mise en place d'un service distinct de l'environnement et du développement durable en 2002, l'adoption en 2003 par l'Assemblée nationale du Québec d'un projet de Loi privée qui lui permet d'établir un programme de crédit de taxes lié à l'implantation d'industries à forte propension environnementale dans une nouvelle phase du

parc industriel et première ville au Québec à se doter d'une Politique de gestion de l'eau.

INTÉRÊT AU PROJET

Considérant l'importance du projet pour l'ensemble des communautés locales de la MRC de Rivière-du-Loup et de la région du Bas-Saint-Laurent, tant au point de vue économique, de la création d'emploi, de son impact sur le milieu et sur la qualité de vie des citoyens résidants de la région immédiate au projet, c'est avec un grand intérêt que la Ville de Rivière-du-Loup a participé à l'ensemble du processus de préconsultation. Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact déposée par le promoteur et désirons maintenant contribuer aux audiences publiques par le dépôt de ce mémoire.

LA JUSTIFICATION DU PROJET

Il n'y a pas de doute, il faut dès maintenant réduire la consommation de produits pétroliers, et ce, pour deux raisons :

- De nombreux spécialistes prédisent l'épuisement des ressources planétaires de pétrole d'ici environ une cinquantaine d'années;
- Plus important encore, à cause des effets néfastes sur l'environnement et particulièrement sur les changements climatiques.

Cependant, nous croyons que le remplacement des produits largement utilisés comme le carburant, le diesel, le mazout et autres par le gaz naturel, combustible fossile de moindre impact qui émet la moitié moins de gaz à effet de serre, pourrait permettre une transition sur une période d'environ 40 à 50 ans vers des technologies et des énergies plus «vertes». Cela pourrait permettre aussi au Québec de sécuriser sa capacité d'assurer un approvisionnement énergétique, toutes sources confondues, afin de pouvoir soutenir son développement à court, moyen et long terme.

Concernant particulièrement le projet d'Énergie Cacouna, la Ville croit que l'acceptation du projet dans ce cadre de transition des sources d'approvisionnement d'énergie doit se faire sans l'ajout d'une usine de cogénération.

De plus, nous suggérons au promoteur que tout autre moyen ou solution novatrice pour regazéifier le gaz naturel liquéfié s'inscrivant dans le cadre du développement durable soit envisagé, développé et utilisé.

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC 2006-2015

C'est sans réserve que la Ville de Rivière-du-Loup appuie les mesures relatives au développement de nouvelles technologies énergétiques favorisant la valorisation de la biomasse, de la géothermie, de l'hydrogène, de l'énergie solaire et autres contenues dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

La Ville est aussi en accord avec l'objectif de diversifier les approvisionnements en énergie fossile. Le projet d'Énergie Cacouna s'inscrit donc comme un des moyens d'atteindre cet objectif par un approvisionnement complémentaire à celui provenant actuellement de l'ouest canadien.

LE PROMOTEUR

Il faut mentionner que le professionnalisme dont a fait preuve le promoteur jusqu'à maintenant a grandement contribué à rendre le projet plus acceptable. Tout d'abord, en mettant en place un processus de préconsultation avec la plupart des acteurs régionaux des différentes sphères d'activités. Cette préconsultation a permis au promoteur de présenter de façon évolutive son projet et lui a permis d'intégrer, au fur et à mesure, les réponses aux préoccupations des intervenants dans son étude d'impact.

Nous considérons aussi que l'étude d'impact qui a été déposée est de grande qualité. En effet, le promoteur s'est associé avec plusieurs firmes de consultants dont la réputation et l'expertise est reconnue internationalement.

Enfin, le plan de communication, la tenue de portes ouvertes destinées à l'ensemble de la population, la disponibilité des représentants d'Énergie Cacouna, le mécanisme de consultation avant même la tenue des audiences publiques et la transparence de la démarche furent grandement appréciés par la Ville.

LE CHOIX DU SITE

Malgré des investissements importants des gouvernements pour la construction et la maintenance du port de mer en eau profonde de Gros-Cacouna, cette infrastructure n'a jamais rempli son rôle de catalyseur du développement économique régional. En effet, malgré son accessibilité maritime à l'année, ses grands espaces d'entreposage, son parc industriel et des grands axes routiers à proximité, le port est largement sous-utilisé. Il en est de même de la zone industrielle adjacente au port.

Nous croyons que le projet de terminal méthanier permettra enfin d'utiliser et rentabiliser cette infrastructure existante et d'occuper une partie des terrains dont le zonage est déjà consacré à des activités industrielles.

ACCEPTATION DU PROJET PAR LA POPULATION LOCALE

Le Ville de Rivière-du-Loup considère qu'il est primordial que la population locale accepte tout projet pouvant avoir un impact significatif sur sa qualité de vie. Étant la principale concernée par le projet d'Énergie Cacouna, la

municipalité de Cacouna a tenu un référendum auprès de sa population en septembre 2005. Le résultat a confirmé que la majorité de la population de Cacouna appuyait le projet d'Énergie Cacouna.

AVANTAGES ÉCONOMIQUES POUR LA RÉGION

Dans un premier temps, il est indéniable que ce projet créera de nombreux emplois directs et indirects et stimulera le développement du port de Gros-Cacouna. C'est toute la région qui bénéficiera des retombées du projet d'Énergie Cacouna.

Le Ville de Rivière-du-Loup considère que l'accès au gaz naturel est un avantage économique important pour le développement de son parc industriel. La desserte du parc industriel de la Rivière-du-Loup est d'ailleurs une condition essentielle à son appui au projet. Par ailleurs, la Ville entend encourager les industries à utiliser du gaz naturel au détriment des autres produits pétroliers plus grands émetteurs de gaz à effet de serre par la mise en place d'incitatifs économiques.

Enfin, en plus d'ajouter une autre source d'énergie disponible, nous croyons que cela favorisera le développement d'industries pouvant fabriquer de nouveaux produits.

CONCLUSION

Pour toutes ces raisons, la Ville de Rivière-du-Loup donne son appui au projet de terminal méthanier d'Énergie Cacouna. Cependant, cet appui est conditionnel au respect des trois éléments suivants :

- 1) Le projet devra répondre à toutes les exigences et obtenir un avis favorable du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ainsi que toutes les autorisations nécessaires des divers ministères concernés;
- 2) Le projet devra prévoir la desserte en gaz naturel du parc industriel de Rivière-du-Loup;
- 3) Le projet présenté ne doit pas, en aucun temps, déboucher sur la mise en place d'une usine de cogénération.